

# Deux coups de force disséqués : comment le Québec est entré de force dans l'union puis dans la confédération

Conférence de M<sup>me</sup> Lucia Ferretti  
15 avril 2008



La démocratie est une valeur fondamentale de nos sociétés occidentales. Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est le régime politique que les sociétés européennes et nord-américaines ont visé à atteindre. La compréhension de ce qu'est la démocratie a changé au fil du temps. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple, les sociétés européennes pouvaient se dire démocratique même si des catégories entières de la population n'avaient pas le droit de vote : que toutes les femmes, que tous les pauvres, que tous les hommes de moins de 25 ans n'aient pas le droit de vote, cela n'empêchait pas la classe politique de l'Angleterre, la France ou les États-Unis de juger que c'était là des pays démocratiques. Pour considérer ces sociétés comme démocratiques, en effet, il suffisait à l'époque de juger que les décisions politiques allaient dans le sens de la volonté de ceux qui avaient le droit de s'exprimer. C'est OK, c'était comme cela à l'époque et une des règles de l'histoire est de ne pas appliquer les critères de notre époque pour juger les sociétés du passé, mais plutôt les règles de ces sociétés elles-mêmes.

Cependant, il arrivait bien des fois que même selon les propres règles de ce temps-là, le pouvoir a usé de méthodes tout à fait antidémocratiques. C'était particulièrement le cas dans les relations entre métropoles et colonies.

Alors que dans l'actualité ressort assez souvent le débat sur les moyens par lesquels le Québec pourrait, démocratiquement, poser à sa population la question de son statut politique dans l'avenir et de son éventuelle sortie du Canada; alors que sont évoqués des moyens comme un référendum, une élection référendaire, une élection tout court, etc., il peut être intéressant de voir comment le Québec est devenu partie du Canada, d'abord au moment de l'Union en 1840, puis à la Confédération, en 1867. Dans cette courte conférence, je me propose de «disséquer» cette question avec vous.

## I- Avant 1848, un parlementarisme tronqué

Il y a eu conquête par les armes en 1760. Le premier régime qui a été instauré par Londres après 1760 a donc été un régime militaire : ce sont les troupes militaires britanniques qui ont d'abord exercé le commandement dans la colonie conquise. Puis, alors que l'agitation était en train de croître dans les colonies du Sud, c'est-à-dire les futurs États-Unis, l'Angleterre, par l'*Acte de Québec* de 1774, a consenti certains assouplissements pour s'assurer de la loyauté des Canadiens (= ce qu'on appellera plus tard les Canadiens français): 1) restaurer la Coutume de Paris, c'est-à-dire le code civil français comme armature légale de la société, et 2) maintenir le système seigneurial. Par contre, ces assouplissements dans la vie sociale n'ont pas été accompagnés de l'instauration d'un système politique démocratique, même minimalement, parce que cela aurait signifié donner le pouvoir à la majorité, c'est-à-dire aux conquies.

L'indépendance américaine a eu un effet démographique assez important pour les colonies britanniques du Nord. Alors que la minorité britannique ne représentait que 4 ou 5% de la population en 1774, l'afflux des loyalistes américains fait monter cette proportion à 10 à 15% dans les années 1780. Ces gens-là sont venus ici pour continuer à vivre comme des Britanniques, alors ils n'acceptent ni la Coutume de Paris, ni le régime seigneurial, et en plus, ils veulent des institutions parlementaires, eux. Ils sont habitués à cela. Londres va en tenir compte dans l'*Acte constitutionnel* de 1791.

L'Acte constitutionnel divise la *Province of Quebec* en deux colonies, tout le monde sait cela, le Haut-Canada et le Bas-Canada. Le Bas-Canada conserve la Coutume de Paris et le régime seigneurial, mais seulement dans les zones où il est déjà implanté. Par ailleurs, Londres octroie une chambre d'assemblée à chacune des deux colonies. Désormais, la population pourra élire des députés. Par contre, contrairement à ce qui existe en Angleterre même, la Chambre d'Assemblée ne sera pas le seul lieu où l'on pourra élaborer et adopter des lois. Le conseil législatif sera un autre de ces lieux, le principal, et ce conseil législatif ne sera pas composé de personnes élues, mais bien nommées par le Roi d'Angleterre. De plus, les ministres, qui forment le conseil exécutif, ne seront pas tirés de la Chambre d'Assemblée, mais eux aussi seront nommés par la Couronne et en plus, c'est devant elle et non devant l'Assemblée que les ministres seront redevables. C'est dire que Londres octroie un parlementarisme tronqué aux colonies. Après tout, Londres, comme c'est logique dans une relation de métropole à colonie, s'arrange pour conserver les instruments de gouvernance de la colonie, et pour que le développement des colonies corresponde à ses propres intérêts impériaux et favorise ses propres classes dominantes.

Vous connaissez votre histoire, vous savez donc qu'entre 1791 et 1840, la vie politique est très mouvementée dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Dès qu'ils se sont habitués au parlementarisme, les colonaux, aussi bien dans le Haut-Canada que dans le Bas-Canada, se sont aperçus qu'ils ne bénéficiaient pas de la plénitude des institutions parlementaires : ils ont commencé à réclamer un conseil législatif électif et un conseil exécutif responsable devant l'Assemblée, et cela aussi bien dans le Haut que dans le Bas-Canada.

Au Bas-Canada, cependant, ces réclamations avaient aussi un caractère national. Et vous connaissez les projets avortés d'Union, notamment en 1822 et toutes les tentatives faites pour restreindre au maximum le poids politique des Canadiens français. Je ne refais pas cette histoire, vous la connaissez : l'opposition entre la majorité du peuple des deux colonies et les gros marchands colonaux venus ici pour faire des affaires avec le moins d'entraves possibles; et en même temps, au Bas-Canada, l'opposition entre la nation canadienne, selon la formulation qu'on employait à l'époque pour désigner les Canadiens français, et les Britanniques.

## **II- Comment l'Acte d'Union de 1840 a été imposé à la population**

En 1810, le gouverneur James Craig se plaint amèrement de l'esprit d'indépendance et d'insubordination des Canadiens. «Ils semblent tenir absolument, écrit-il à Londres, à être considérés comme une nation distincte. Ils parlent sans cesse de la nation canadienne.» Aux lendemains des rébellions de 1837-1838, lord Durham constate à son tour : «Je m'attendais à trouver un conflit entre un

gouvernement et un peuple; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État.» Ayant posé ce constat, il va essayer d'y mettre fin.

Parmi les solutions que préconise Lord Durham, sa première recommandation est d'accorder le gouvernement responsable à chaque colonie. Londres n'acceptera cette recommandation qu'en 1848.

Durham propose en outre une solution particulière pour le Bas-Canada. Celle-ci est simple : soumettre entièrement le peuple canadien au peuple des britanniques installés ici. La façon d'y parvenir est simple, elle aussi : l'Union du Haut et du Bas-Canada. Mathématiquement, Durham a raison : à chaque année depuis la fin des guerres napoléoniennes, c'est par milliers que des immigrants quittent les îles britanniques pour venir en Amérique du Nord, tandis que les Canadiens français ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour s'accroître numériquement. Durham écrit :

«Si l'on estime exactement la population du Haut-Canada à 400 000 âmes, les Anglais du Bas-Canada à 150 000 et les Français à 450 000, l'union des deux provinces ne donnerait pas seulement une majorité nettement anglaise, mais une majorité accrue annuellement par une immigration anglaise; et je ne doute guère que les Français, une fois placés en minorité par suite du cours naturel des événements, abandonneraient leurs vaines espérances de nationalité.»

Il ajoute toutefois l'avertissement suivant :

«Je suis opposé à tout système qui donnerait un nombre égal de députés aux deux provinces pour atteindre le but temporaire qui serait de surpasser en nombre les Français. À mon avis, il est possible d'atteindre le même résultat sans violer aucunement les principes de la représentation et sans aucune apparence d'injustice.» Londres finit par accepter la recommandation de Durham et crée le Canada-Uni. Mais Londres fait fi de l'avertissement de Durham et accorde un nombre égal de députés au Canada Ouest et Est, alors que le Canada Est compte alors 200 000 habitants de plus que son voisin.

Il ne reste plus qu'à faire avaler l'Union par la population. Cette tâche, Londres la confie au gouverneur en chef de l'Amérique du Nord britannique, lord Sydenham. Sydenham réalise très vite que le succès de sa mission dépend de l'élection d'un groupe de députés acquis au nouveau régime. Or, au Bas-Canada, la population canadienne-française, largement majoritaire, s'oppose en bloc à l'Union. Au Haut-Canada, les conservateurs et les réformistes s'y opposent aussi. Mais Sydenham sait que la loi donne au gouverneur en chef le pouvoir de délimiter certaines circonscriptions, de nommer les scrutateurs, de fixer l'emplacement des bureaux de vote et de choisir la date des élections. En outre, il est commandant en chef de l'armée et chef de l'appareil gouvernemental.

Aussi, dès le début de 1840, il met tout en œuvre pour remporter la future élection. Sydenham, c'est Élections Canada qui le dit, se conduit en véritable chef de parti, nommant lui-même la majorité des candidats qu'il désire voir élire. Il use abondamment de promesses ou de menaces, selon les circonstances. Par exemple, dans Bytown (Ottawa), il offre des postes au sein du gouvernement à deux candidats pour qu'ils se désistent en faveur du sien. Ailleurs, il menace les électeurs de les priver de tout octroi gouvernemental si son candidat est battu. À l'automne de 1840, avec de tels procédés, Sydenham est déjà assuré de remporter la victoire dans le Haut-Canada.

Dans le Bas-Canada, où il ne peut espérer faire élire que quelques rares députés, Sydenham recourt à d'autres moyens. Il procède au redécoupage des limites des circonscriptions urbaines. Il faut savoir que dans les villes, les locataires ont le droit de vote, mais pas dans les campagnes. Alors, Sydenham détache les banlieues, à majorité canadiennes-françaises, des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Il rattache ces banlieues aux comtés ruraux des alentours et ne conserve dans les circonscriptions urbaines que les centres-villes, à majorité anglaise. La quasi-totalité des électeurs des

banlieues se voient ainsi privés de leur droit de vote puisque dans les circonscriptions rurales auxquelles les banlieues se trouvent désormais rattachées, les locataires ne peuvent voter, contrairement aux locataires des circonscriptions urbaines. En outre, afin d'augmenter le vote anglophone à Sherbrooke, Sydenham lui adjoint le village voisin de Lennoxville, totalement anglophone : dans ce cas, une campagne devient ville, donc les locataires de Lennoxville acquièrent le droit de vote. Grâce à ce seul redécoupage, le gouverneur favorise l'élection de six de ses candidats là où, au départ, il n'était assuré que d'un siège. Mais en plus, dans les circonscriptions rurales, Sydenham n'établit qu'un seul bureau de scrutin, qu'il place non pas au centre de la circonscription, mais à la périphérie et, dans la mesure du possible, au sein d'un noyau de population anglaise. Par exemple, dans Terrebonne (n° 18 sur la carte des comtés), le bureau est installé à New Glasgow, petite localité d'Irlandais et d'Écossais située à l'extrémité nord de la circonscription, à quelques jours de distance du centre de cette circonscription à forte majorité canadienne-française. A même stratégie est utilisée ailleurs. Enfin, en tenant l'élection au début de mars, époque de l'année où les chemins sont presque impraticables, Sydenham peut compter sur un fort taux d'absentéisme de la part de l'électorat canadien-français situé trop loin du bureau de vote.

Non satisfait de toutes ces mesures, le gouverneur intervient pendant l'élection elle-même. Dans les circonscriptions de Beauharnois, Vaudreuil, Chambly, Bonaventure, Rouville, Montréal et Terrebonne, il envoie des détachements de fiers-à-bras armés de gourdins et d'armes à feu, qui s'emparent des bureaux de scrutin et empêchent ses adversaires de voter. Il y a des morts, au point que dans Terrebonne, le chef réformiste Louis-Hippolyte La Fontaine retire sa candidature. Je vous épargne d'autres mesures de ce type, parce que vous allez penser que j'exagère. J'ai pris tout cela dans un ouvrage officiel de Élections Canada. Bref, en juin 1841, Sydenham écrit : «J'ai remporté la plus complète des victoires». Élections Canada, à ce propos, dit : «Sydenham n'a certes pas inventé le brigandage électoral, mais il l'a porté à un niveau jamais atteint auparavant.» Voilà comment l'Union fut imposée à la population.

### III- Comment s'est préparée la Confédération

En 1840, le Canada-Uni entre dans une période d'instabilité politique qui va s'accroître à compter du milieu des années 1850, pour aboutir à l'impasse une dizaine d'années plus tard. Une des causes de cette instabilité tient à l'égalité de représentation qui, au début, avantage le Haut-Canada mais joue bientôt contre lui. Dès 1850, alimenté par une immigration intensive, la population du Haut-Canada supplante numériquement celle du Bas-Canada, mais il y a encore égalité de représentation. C'est alors que les réformistes du Haut-Canada, conduit par George Brown, commencent à réclamer le «Rep by Pop», la représentation selon la population. Parallèlement, avec l'instauration du gouvernement responsable en 1848, bon nombre de députés adhèrent à la règle de la double majorité, selon laquelle le gouvernement doit commander la majorité non seulement dans l'ensemble du Canada-Uni, mais aussi dans chacune des sections, Canada Est et Ouest.

Pendant ce temps, le Canada Uni va de plus en plus mal. En 1864, on a deux élections la même année. Les gouvernements tombent les uns après les autres, la dette du Canada Uni est énorme, la seule chose sur laquelle les hommes politiques s'entendent, c'est qu'il faut une nouvelle constitution. Contrairement à l'Union, la Confédération est surtout l'œuvre d'hommes politiques et d'hommes d'affaires coloniaux (plutôt que métropolitains) secondés par quelques grands financiers et administrateurs. Le projet confédératif proprement dit s'élabore dans le secret et sans consultation de l'électorat. John A. Macdonald, principal artisan du projet, ne cache pas son aversion envers la consultation populaire : «Étant donné qu'il serait évidemment absurde de soumettre à la population les détails complexes d'une telle mesure, il ne s'agit pas d'obtenir sa sanction avant de demander au gouvernement impérial de présenter un projet de loi au Parlement britannique», écrit-il.

Des délégués des différentes colonies se rencontrent à huis clos, une première fois en septembre 1864 à Charlottetown, puis une deuxième fois le mois suivant à Québec. On adopte finalement, à

Québec, 72 résolutions que l'on convient de faire approuver par les assemblées législatives locales, c'est-à-dire les députés. On ne consultera pas les électeurs, les citoyens.

Mais en mars 1865, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est contraint de tenir une élection générale. Les ministres sortants, favorables à la Confédération, subissent une cuisante défaite. Cependant, c'est un gouvernement fragile qui prend le pouvoir, et rapidement le premier ministre du NB doit démissionner. De nouveau, le NB se retrouve en élection, et cette fois, les forces qui veulent la confédération ont décidé de s'y prendre mieux que cela. Soutenus par les Britanniques, financés en partie par des hommes politiques du Canada-Uni et favorisés par une tentative d'invasion de la part des fenians, un groupe paramilitaire irlandais-américain voué à la libération de l'Irlande, les candidats confédératistes remportent l'élection.

Dans les autres colonies des Maritimes, les assemblées législatives se prononcent : Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard disent non à la confédération, la Nouvelle-Écosse, oui. Mais dans cette dernière colonie, Joseph Howe déclenche un mouvement d'opinion en faveur d'un appel au peuple : il dit que ça n'a pas d'allure d'imposer un nouveau pays à un peuple sans qu'on lui demande son avis. Craignant la défaite, les Pères de la Confédération font la sourde oreille. À l'automne, des délégués des différentes colonies, à l'exception de Terre-Neuve et de l'IPE, se réunissent à Londres pour mettre la dernière main au projet. En octobre, John A. Macdonald, hanté par la perspective d'un échec, prévient l'un des délégués canadiens qui se trouve déjà en Angleterre : «Il nous semble important, écrit-il, que le projet de loi ne soit rédigé sous sa forme définitive qu'immédiatement avant la convocation du Parlement. La mesure doit être adoptée d'un seul coup et ne doit éveiller aucun écho dans les provinces britanniques tant qu'elle ne sera pas adoptée. Une fois la loi adoptée sans possibilité de recours, la population apprendra à l'accepter».

La loi est adoptée en effet : la Confédération entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1867. Les Pères de la Confédération ont gagné leur pari : imposer une nouvelle constitution sans la soumettre aux électeurs.

## Conclusion

Voilà comment l'Union et la Confédération ont été imposées à la population, et notamment aux Canadiens français. Les Canadiens français ont subi l'Union et la Confédération, qui leur ont été imposées contre tout sens démocratique, même selon les normes de l'époque. Le droit du plus fort, le droit du vainqueur s'est imposé contre la volonté nationale canadienne-française.

Aujourd'hui, les moyens sont autres, sans doute, des love in aux commandites et à la Loi C-20.

---